Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 056-215600065-20260710-DEL20260708_57-DE

Réf. : DEL20260708-57

# Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal d'AUGAN

L'an deux mille vingt-six, le 08 juillet le Conseil Municipal de la Commune d'Augan, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie à 19h30, sous la présidence de Madame Dominique MARTIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19
Date de convocation du Conseil Municipal : 03 juillet 2026

**PRESENTS (17)**
Dominique MARTIN, M. Pascal JOSSE, Agnès GUILLO, Alain CHOTARD, Mme Valérie DUBOIS, M. Clément CHOTARD, Mme Stéphanie DUBOIS, Cyrille MONNERAIS, Aurélie LOEZIC, Adrien GILLARD, Valérie LERAT, Vincent MONNERAIS, Katy LETORE, Thierry ROBIN, M. Corentin PERRICHOT, Philippe ROBO, Mickaël BOIXEL.

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (2) :**
Mme Marie-Thérèse LUCAS a donné son pouvoir à M. Alain CHOTARD.
M. Guénaël LAUNAY, a donné son pouvoir à M. Mickaël BOIXEL.

**ABSENTS (0) :**

**Délibération DEL20260708-57 – TARIF POUR LES REPAS DE L'AUGANTINE A DESTINATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) DU CENTRE SOCIAL TI MOZAIK POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2026-2027**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que dans le cadre des services de la restauration scolaire de l'Augantine nous accueillons les enfants de l'ALSH les mercredis, une semaine lors petites vacances scolaires et trois semaines lors des grandes vacances scolaires. Afin de pouvoir facturer les repas au centre social Ti Mozaïk organisateur de cet ALSH nous devons décider du tarif du repas par enfant & encadrant pour l'année scolaire 2026-2027.

**Vu** la délibération n°DEL20241211-77 des tarifs communaux pour l'année 2025 et année scolaire 2025-2026.
**Vu** la délibération n°DEL20250917-40 de la création de tarifs complémentaires pour les repas de l'Augantine.
**Vu** la délibération n°DEL20260211-06 de la modification de tarifs pour les repas de l'Augantine.

Il est proposé pour le repas enfant & encadrement de l'ALSH des mercredis et des petites et grandes vacances scolaires pour l'année scolaire 2026-2027 le tarif de 04,00 €.

Il est demandé au conseil municipal :

**D'adopter** le tarif de 04,00 € pour le repas enfant & encadrement de l'ALSH des mercredis et des petites et grandes vacances scolaires pour l'année scolaire 2026-2027.
**D'autoriser** Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité, (Résultat du vote : 19 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention) des membres présents ou représentés :

**Adopte** le tarif de 04,00 € pour le repas enfant & encadrement de l'ALSH des mercredis et des petites et grandes vacances scolaires pour l'année scolaire 2026-2027.
**Autorise** Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

Mme Dominique MARTIN

MAIRIE de AUGAN R.F. 56 Morbihan

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été effectuées le 10/07/2026,
Et l'extrait au registre des délibérations ayant été transmis en préfecture le 10/07/2026